



L'EXPERT VALIDE LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE MAIS REGRETTE LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le Conseil de Fondation d'Addiction Valais a pris connaissance ce matin des conclusions résumées de l'audit commandé par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture DSSC à l'expert Bernhard Eichenberger en septembre 2017. Tout en prenant acte des critiques portées sur la gestion des ressources humaines pendant la crise qui a agité l'institution, le Conseil de Fondation relève que l'expert juge la réorganisation progressivement mise en place depuis 2014 judicieuse et profitable aux personnes en situation de dépendance.

En lien avec les conclusions de l'audit, le Conseil de Fondation mettra tout en œuvre dans les mois à venir pour poursuivre la réorganisation en cours et répondre ainsi aux demandes formulées par le DSSC.

Dès son entrée en fonction en 2012, le Conseil de la nouvelle Fondation Addiction Valais a été appelé à prendre simultanément deux options stratégiques :

- la mise en place d'une organisation nouvelle venant remplacer quatre secteurs autonomes fonctionnant en silos et jusqu'alors coordonnés par la Ligue valaisanne contre les toxicomanies ;
- la professionnalisation du concept de prise en charge des personnes en situation d'addiction, afin d'obtenir de la part de l'OFSP la certification QuaThéDA qui promeut sur le plan national une norme de qualité commune dans le domaine des addictions.

De fortes résistances internes sont apparues dès la mise en place des premières mesures en 2014 qui représentaient pour de nombreux collaborateurs de longue date un changement profond de culture de l'organisation, voire une remise en cause de certaines pratiques. Ces tensions ont rapidement conduit à des départs volontaires. Afin de maintenir le cap stratégique et la qualité de prise en charge, le Conseil et la direction, secondés par un spécialiste externe, ont été contraints de procéder à des licenciements que Bernhard Eichenberger juge aujourd'hui sévèrement sur le plan de la gestion des ressources humaines. Le Conseil de Fondation, conscient de l'engagement personnel incontestable de tous les collaborateurs de la Fondation, tient à exprimer ici ses profonds regrets pour toutes les situations personnelles difficiles que ses décisions ont pu créer.

Sur le plan opérationnel proprement dit, l'expert relève positivement les développements qui ont eu lieu jusqu'ici dans le domaine stratégique, les dossiers personnels, l'évolution de l'offre et l'élaboration du nouveau système de gestion de la qualité tout en rappelant la nécessité de préciser dans les plus brefs délais l'orientation et les traitements des foyers des Rives du Rhône à Sion et F.-X. Bagnoud à Salvan afin de les rendre plus transparents.

Le Conseil de Fondation se réjouit des conclusions de l'expert qui valident sa stratégie institutionnelle. Il reste toutefois conscient des efforts importants encore à accomplir pour remédier aux manques relevés. Il souhaite maintenant analyser le contenu du rapport et le partager avec la Direction et les collaborateurs de la Fondation avant de poursuivre la réforme de l'institution au service de l'ensemble des personnes souffrant d'addictions et de leurs proches en Valais.

AU SUJET D'ADDICTION VALAIS

Créée en 2012, la Fondation Addiction Valais assume pour le compte de l'Etat du Valais le mandat de prise en charge ambulatoire et résidentielle des personnes souffrant d'addictions pour l'ensemble du canton. Cinq centres de conseil à Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey et quatre centres de traitement résidentiels à Gampel, Sierre, Sion et Salvan constituent l'offre de prise en charge en réseau proposée et développée par la Fondation.